

VILLE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 22824

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 13/04/2023

Objet : Délégation de signature à Monsieur Laurent LOUCHET, Directeur prévention et sécurité - Monsieur Joaquim DE ABREU, Chef de service de la police municipale.

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de signature

Date de télétransmission : 13/04/2023 Agent de transmission : Sébastien CREMEL

Acte : Délégations de signature à M. LOUCHET et M. DE ABREU.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 092 / ARRONDISSEMENT 3

Identifiant de l'acte : 092-219200128-20230413-22824-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 13/04/2023



VILLE DE BOULOGNE~BILLANCOURT

DÉLÉGATION DE SIGNATURE À
- MONSIEUR LAURENT LOUCHET,
DIRECTEUR PREVENTION ET
SECURITE
- MONSIEUR JOAQUIM DE ABREU,
CHEF DE SERVICE DE LA POLICE
MUNICIPALE

ARRÊTÉ

Le Maire de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-19 relatif à la délégation de signature, L.2213-7 et suivants,

Considérant que Monsieur Laurent LOUCHET est le Directeur Prévention et Sécurité de la commune,

Considérant que Monsieur Joaquim DE ABREU est le chef de service de la police municipale de la commune,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que la signature de certains documents soit assurée par le Directeur de la sécurité ou le Chef de service de la police municipale, sous contrôle de leur hiérarchie,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Monsieur Laurent LOUCHET, Directeur, reçoit délégation pour signer, sous ma surveillance et ma responsabilité :

- les demandes de transport vers une chambre funéraire
- les demandes d'admission en chambre funéraire
- tout document relevant de la police des funérailles suite à la découverte d'un cadavre

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent LOUCHET, Directeur, Monsieur Joaquim DE ABREU, Chef de service, reçoit délégation pour signer sous ma surveillance et ma responsabilité :

- les demandes de transport vers une chambre funéraire
- les demandes d'admission en chambre funéraire
- tout document relevant de la police des funérailles suite à la découverte d'un cadavre

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard de L'Hautil – B.P 30322 – 95027 Cergy-Pontoise Cedex, dans les deux mois suivant sa date de publication.



ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

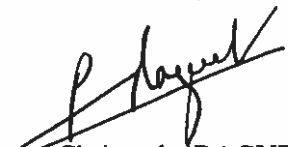
ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- notifié aux intéressés,
- transcrit au registre des arrêtés,
- publié sur le site internet de la Ville,

Fait à Boulogne-Billancourt, en Mairie, le

13 AVR. 2023

Le Maire,



Pierre-Christophe BAGUET